

95 Alors, j'appelle maintenant pour représenter les Amis de la montagne, madame Myriam Grondin et madame Hélène Panaïoti.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

100 Madame la Présidente, Madame Serge, Monsieur Lebeau, merci de nous accueillir.

Donc, je suis Hélène Panaïoti, directrice générale des Amis de la montagne, et je suis accompagnée aujourd'hui...

LA PRÉSIDENTE:

105 Je vous interromps une seconde, il semble qu'on n'entende pas bien au fond de la salle. Est-ce que vous entendez bien au fond de la salle? Oui? Non?

110 Est-ce que ça marche mieux maintenant? Il faut approcher... O.K. Ou vous approchez le micro, ou le micro s'approche de vous.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

115 Est-ce que je recommence? Je poursuis?

LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

120 **Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:**

Donc, je suis Hélène Panaïoti, directrice générale des Amis de la montagne, et aujourd'hui, je suis accompagnée par Myriam Grondin, notre chef des dossiers de protection des intérêts du Mont-Royal.

125 Alors, Les Amis de la montagne, OBNL créé en 1986, a pour mission de protéger et de mettre en valeur le territoire du Mont-Royal. C'est donc avec très grand intérêt que nous participons aujourd'hui aux audiences publiques menées par l'OCPM pour alimenter la réflexion sur l'avenir de l'axe Remembrance / Camillien-Houde, qui dessert le cœur de la montagne.

130 Nous commencerons notre présentation en vous invitant à vous projeter dans l'avenir, une fois que la vision d'accessibilité au Mont-Royal aura été définie et que les premiers grands projets liés à cette vision auront été réalisés.

135 Nous sommes donc en 2025. Le réaménagement de l'avenue McGill College et son arrimage au REM amorce avec grâce une invitation à se rendre à la montagne, via la promenade Fleuve-Montagne. Sur l'autre... sur le flanc nord du Mont-Royal, la station du REM sur Édouard-Montpetit, à proximité de l'Université de Montréal, ouvre sur un magnifique seuil d'entrée aux espaces verts du sommet Outremont de la montagne. Le campus de l'université et la station du REM Métro Édouard-Montpetit sont ainsi liés par des sentiers pédestres au cimetière et au parc
140 du Mont-Royal et donc, au centre-ville de Montréal.

145 Un plan d'accessibilité au Mont-Royal proposant une vision sur 20 ans a été développé par la Ville de Montréal pour une réforme fondamentale de la mobilité et de l'accessibilité sur le territoire. Ce plan aura été soumis à la consultation publique et a été très favorablement accueilli par la collectivité.

150 L'axe Remembrance / Camillien-Houde est maintenant transformé en chemin de plaisance convivial et sécuritaire, accessible à tous. Grâce à un nouvel aménagement de la voie et une reconfiguration des stationnements de la Maison Smith et du Lac-aux-Castors, il est possible d'accéder depuis l'Est et depuis l'Ouest de la Ville à l'ensemble des pôles d'activités du secteur du sommet du Mont-Royal, donc, le parc, les cimetières, *et cetera*.

155 Une passerelle permet de traverser d'un côté à l'autre de la voie Camillien-Houde et complète le chemin de ceinture faisant le bonheur des randonneurs. Le belvédère Camillien-Houde est un réel lieu de contemplation. Il est sécuritaire, convivial, accessible à tous.

Enfin, des navettes adaptées relient les stationnements périphériques aux principaux pôles d'accueil du parc du Mont-Royal. Des voies périphériques améliorées répondent efficacement aux besoins de circulation autour de la montagne.

160

Ainsi, la présence de la voiture est considérablement diminuée sur le Mont-Royal et le nouveau chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde dessert en tout premier lieu les visiteurs du secteur du sommet. Sur la montagne, tous les véhicules se sont adaptés à la circulation lente et contemplative, favorisée par les aménagements appropriés.

165

L'accès revu au parc du Mont-Royal et au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, au sommet Outremont, se fait aussi par de multiples seuils d'entrée et pôles d'accueil en périphérie de la montagne.

170

À plus long terme, le plan prévoit que le chemin de plaisance soit aménagé pour intégrer les nouveaux modes de transports électriques et écologiques. Le chemin de plaisance pourrait donc un jour être réservé exclusivement aux transports collectifs et actifs. À terme, les stationnements de la Maison Smith seraient reverdis.

175

Le Mont-Royal impose ainsi par ses nouveaux aménagements, sa signalisation, un comportement respectueux des lieux et l'expérience du visiteur sur la montagne est inégalée.

C'est notre vision pour l'avenir de l'accessibilité au Mont-Royal.

180

Je vais céder la parole à Myriam, qui va vous parler de nos recommandations en lien direct avec la modification de la vocation de l'axe Remembrance / Camillien-Houde.

Mme MYRIAM GRONDIN:

185

Merci. Alors, bonjour. Les Amis de la montagne ont donc développé une série de recommandations pour concrétiser cette... cette vision.

190 Tout d'abord, les Amis recommandent d'élaborer une vision globale d'accessibilité et de mobilité sécuritaire sur l'ensemble de la montagne. Et cette vision globale devra par la suite vraiment guider toutes les interventions qui seraient faites sur le territoire. Et lorsqu'on parle du Mont-Royal, on ne parle pas uniquement du parc du Mont-Royal, qui a environ 20 %. On parle vraiment de tout le Mont-Royal, qui est un territoire qui couvre environ 10 kilomètres carrés.

195 Deux, tout aménagement ou activité devrait contribuer à la qualité de l'expérience de l'ensemble des usagers de la montagne, et intégrer de Frederick Law Olmsted, mais aussi les valeurs du site patrimonial du Mont-Royal telles qu'énoncées dans le plan de protection et mise en valeur du Mont-Royal, la classe du paysage, le plan de conservation du Mont-Royal.

200 Trois, le chemin de plaisance devrait favoriser le déplacement convivial et sécuritaire. Il devrait aussi permettre aux visiteurs de profiter des paysages extraordinaires de la montagne. Des corridors écologiques devraient assurer des connexions entre les noyaux verts de part et d'autre, là, de la voie Remembrance / Camillien-Houde.

205 Quatre, il faudrait valoriser l'usage polyvalent du chemin de plaisance et en optimiser l'expérience de cohabitation harmonieuse entre tous les usagers, en prenant soin de ne pas privilégier certains groupes au détriment de l'ensemble.

210 Cinq, les objectifs préconisés par le mouvement mondial de sécurité routière Vision Zéro, que la Ville de Montréal souscrit depuis 2016, devraient sous-tendre cette requalification de Remembrance et Camillien-Houde. Dans cet esprit, la sécurité, la qualité de l'expérience, la cohabitation entre les usagers, les piétons, les cyclistes, les usagers de transport en commun, les automobilistes devraient être vraiment une priorité dans les critères d'aménagement du chemin de plaisance.

215 Ensuite, le Mont-Royal devrait faire l'objet d'une desserte en transport collectif, qui répond adéquatement en toutes saisons aux besoins de tous les usagers de la montagne. Donc, pensons personnes, les familles, les personnes à mobilité réduite. Pensons aussi aux autobus

220 qui permettent d'amener tout le matériel de plein-air, qui permet d'apporter aussi les glacières pour les pique-niques, *et cetera*, et aussi avec une fréquence, une desserte qui répond réellement aux besoins, là, des usagers.

225 Sept, aucun aménagement ne devrait entraîner une perte d'accessibilité au territoire. L'arrêt du transit touche exclusivement les véhicules qui utilisent la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance comme raccourci pour accéder de manière rapide d'un point de départ situé à l'extérieur du secteur du sommet du Mont-Royal à une destination de l'autre côté de ce territoire. Pour les usagers du secteur du sommet, quel que soit leur mode de transport, donc, voitures, cyclistes, piétons, il faut maintenir la libre circulation entre les pôles Maison Smith, le Lac-aux-Castors, et les cimetières. Il faudra aussi permettre d'effectuer après un arrêt sur le territoire, la redescente par l'Est ou par l'Ouest.

230 Huit, les stationnements du secteur de la Maison Smith devraient être réduits, donc, en nombre et en superficie. Il devrait y avoir également des stationnements incitatifs en périphérie. À titre d'exemple, il pourrait y avoir les stationnements de l'Hôpital Royal Victoria, les stationnements de l'Université de Montréal, qui sont vides, très peu utilisés à l'été. Les hôpitaux, 235 les stationnements de l'Hôpital général aussi moins utilisés les fins de semaine, donc, ils devraient être disponibles, mis à contribution. Il devrait y avoir la mise en service d'une navette et des aménagements de sentiers pédestres à partir de ces nouveaux pôles d'accès.

240 Dans le mémoire des Amis de la montagne, vous avez sans doute remarqué, il y a une section, un chapitre en fait, qui est réservé vraiment à nos observations, à nos conclusions sur le projet-pilote. Dans le cadre de la présentation cet après-midi, on voudrait simplement vous présenter les recommandations qu'on a développées pour une plus grande acceptabilité sociale. Donc vraiment, face à l'impact de l'arrêt du transit, les Amis, là, recommandent de mener des actions en amont de tout projet pilote ou de projet permanent sur Remembrance / Camillien- 245 Houde.

Alors, la première recommandation, c'est d'assurer une fluidité sur les grandes artères sur le pourtour de la montagne. C'est aussi de valider la capacité de circulation véhiculaire des grandes artères et l'impact des travaux majeurs de construction sur le réseau routier du territoire,

250 de mettre en place des mesures d'apaisement dans les quartiers résidentiels, de bonifier
considérablement la desserte en transport en commun et évaluer la possibilité de relier le métro
Guy-Concordia au secteur du sommet Mont-Royal, de mettre en place une campagne de
communication pour faire connaître l'ensemble des seuils d'accès à la montagne pour les
piétons, les cyclistes, les véhicules, et une signalisation efficace, établir un code de conduite et
de sensibilisation sur la cohabitation entre les usagers, de promouvoir le transport collectif et actif
255 sur la montagne, de prendre des mesures pour minimiser l'impact des usagers sur le milieu
naturel, suite à une hausse de fréquentation dans des secteurs fragiles, et enfin, considérer de
mettre en place une fermeture progressive du transit. Donc, évaluer une modulation du transit,
par plage horaire, saison, période de faible achalandage, *et cetera*.

260 Donc, c'est ce qui fait un peu le tour, là, de nos recommandations que vous allez
retrouver dans le mémoire des Amis. Merci.

LA PRÉSIDENTE:

265 Alors, merci mesdames. Veux-tu commencer? Oui? Première question? Oui?

Mme LUBA SERGE, commissaire:

270 Vous appelez... même le titre de votre mémoire, c'est « Vers un chemin de plaisance ».
Pourriez-vous décrire un peu ce que vous comprenez par « chemin de plaisance »?

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

275 En fait, le chemin de plaisance, ce n'est plus un lieu uniquement de circulation. C'est un
lieu où on... il y a une expérience qui est vécue. Donc, l'expérience va être vécue par une
cohabitation qui est agréable, qui est sécuritaire, par une mise en valeur également des
paysages. Donc, c'est un peu ce qu'on veut dire. Tu peux compléter si tu veux, mais...

Mme MYRIAM GRONDIN:

280

Alors, le parc du Mont-Royal fait partie du site patrimonial du Mont-Royal. Les cimetières aussi. Et un chemin de plaisance serait une réorientation totale de la vocation de cet axe qui traverse le Mont-Royal. Et l'objectif numéro 1, ça serait de valoriser et d'optimiser l'expérience de la montagne. Donc, essentiellement, les gens qui emprunteraient ce chemin, que ce soit à pied, à vélo, en voiture, ça serait... le but de prendre ce chemin, c'est pour faire l'expérience du Mont-Royal et le réaménagement serait conçu de manière à vraiment valoriser l'exceptionnel patrimoine paysager, naturel et culturel de cet espace-là. Que ça soit du côté du parc, ou du côté des cimetières, peu importe le flanc de montagne par lequel on accède au sommet.

285

290

LA PRÉSIDENTE:

Ad hoc, je veux mettre en relation cette définition, là, du chemin de plaisance qui est un peu différente de ce qu'on a entendu jusqu'ici. On entendait « chemin de parc », « chemin de transit », « chemin de voirie », si on veut. Avec œ que... vos recommandations, les dernières, là, où vous envisagez une fermeture progressive du transit, si j'ai bien compris?

295

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

Je vous dirais, une éventuelle...

300

LA PRÉSIDENTE:

Éventuelle, oui.

305

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

Dans le contexte où toutes les autres conditions ont été atteintes.

310

LA PRÉSIDENTE:

Oui.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

315 Donc, de repenser mobilité durable, de repenser et de complètement développer tout ce
qui est desserte en transport collectif, pas seulement pour... pas seulement pour ceux qui...
également pour les gens qui sont à mobilité réduite. C'est vraiment dans un avenir lointain, alors
qu'on aura revu, parce qu'on comprend que la place de la voiture dans nos grands centres
urbains est appelée à être transformée. On parle de décennies, probablement. Et dans un
320 contexte comme ça, on peut parler d'une éventualité. Mais ce n'est vraiment pas à court terme,
là.

LA PRÉSIDENTE:

325 C'est ce que je comprends. Merci.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

330 C'est une fois que les autres conditions ont été atteintes.

LA PRÉSIDENTE:

Ça va.

335 **Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:**

Les conditions d'accessibilité optimale à cette montagne ont été atteintes, là, on n'en
aura peut-être plus besoin.

340 **LA PRÉSIDENTE:**

À la lecture de votre mémoire, une des choses qu'on aimerait savoir, c'est quels sont les genres d'activités qui seraient conformes, là, aux activités intrinsèques de la montagne? Vous le mentionnez quelque part?

345

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

Pourriez-vous préciser votre question?

350

LA PRÉSIDENTE:

Quand on parle d'activités qui seraient conformes ou compatibles...

355

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

À la vocation?

LA PRÉSIDENTE:

360

Compatibles... compatibles à la vocation de la montagne ou ce que vous désigniez comme aux attraits spécifiques ou intrinsèques à la montagne?

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

365

On parle de la montagne ou on parle du parc?

LA PRÉSIDENTE:

Du parc, oui.

370

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

Parce que les cimetières ont déjà une vocation très précise.

LA PRÉSIDENTE:

375

Non, non. Oui, oui.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

380

On peut dire même dans les cimetières, par exemple.

LA PRÉSIDENTE:

385

Oui, oui.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

390

Pas besoin d'expliquer la vocation d'un cimetière, mais ce n'est peut-être pas l'endroit où faire de l'entraînement sportif en grands groupes, par exemple.

LA PRÉSIDENTE:

395

Oui.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

400

C'est incompatible avec la vocation des cimetières. Si on parle de la vocation du parc du Mont-Royal ou encore la vocation du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, mais parlons du parc du Mont-Royal, on est déjà bien au-delà de 5 millions de visiteurs. Dans un an, on devrait avoir des chiffres plus exacts sur cette fréquentation-là. Donc, toute la question des usages du Mont-Royal, elle doit être réfléchiée et des activités qu'on accueille dans le parc du Mont-Royal doivent être réfléchies, un, en fonction de la protection des milieux naturels, notre magnifique forêt urbaine, on ne peut pas faire n'importe quoi dans cette forêt, autrement, on va la perdre.

405 Et la deuxième chose, c'est qu'il faut tenir en compte la fréquentation dans le parc. Quand on a cinq, sept, 8 millions de visiteurs, il faut faire très attention pour ne pas... c'est des choix de société, ce qu'on offre dans un parc. Et il faut faire ces choix de manière très délibérée, pour ne pas qu'il y ait des conflits d'usage, et essentiellement nuire à l'expérience du visiteur. Donc, il y a les deux facteurs. Il y a la protection des milieux naturels, et puis il y a également...
410 bien la protection de l'expérience de la montagne par le visiteur.

Et donc, les choix, marcher, où marcher, faire du vélo, où faire du vélo, pratique sportive ou non, est-ce qu'on fait du loisir sportif sur le Mont-Royal ou est-ce qu'on fait du sport d'élite dans le parc du Mont-Royal? Il y a une énorme nuance. Jusqu'à date, on a toujours privilégié le
415 loisir sportif, qui est très différent du sport d'élite, qui nécessite des aménagements spéciaux et qui comment à toucher à la privatisation de certains espaces du Mont-Royal.

Ceci devrait s'appliquer également sur le chemin de plaisance. Il faut faire des choix qui permettent de maintenir cette accessibilité à tous au Mont-Royal. La minute où on fait des choix
420 d'aménagement, il faut tenir compte de cet objectif d'accessibilité à tous. Est-ce que c'est clair?

LA PRÉSIDENTE:

Oui.
425

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

Bon.

430 **LA PRÉSIDENTE:**

Dans la logique, là, de votre... de vos propos, vous indiquez quelque part dans... j'essaie de le retrouver dans le mémoire, mais vous citez une sorte de protocole d'entente avec, je pense, avec la Ville, concernant la tenue d'activités durant l'année, et notamment, vous référez au fait

435 que les cyclovias et peut-être autres événements dans le parc, là, ont pour effet d'empêcher
l'accessibilité à un plus grand nombre de personnes. Est-ce que vous pourriez développer un
petit peu cette idée-là?

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

440 Bien, il existe déjà, à la Ville de Montréal, un cadre de gestion des événements publics
sur le Mont-Royal. Et dans ce cadre de gestion, on cite un nombre maximal d'événements
publics, sur Remembrance / Camillien-Houde, qui exigent la fermeture... à portée
internationale... donc, qui exigent la fermeture de l'accès au secteur du sommet, par
445 Remembrance / Camillien-Houde. Si je ne m'abuse, c'est cinq... c'est cinq événements par
année.

Alors, on peut parler de la... c'est la Coupe du monde cycliste... Grand Prix cycliste en
est une. Bon, il y en a d'autres aussi. Mais avec l'augmentation des cyclovias, parce que c'était
450 un cyclovia, après ça, il y en a eu deux, sur les trois dernières années. Cette année, on était à six
cyclovias. Donc... et on prévoit, les cyclovias voudraient augmenter. Alors là, ça devient un
phénomène de... de privatisation d'une voie publique en ce moment, mais éventuellement, d'un
chemin de plaisance, pour une utilisation pour un nombre très, très limité de gens. Alors, les
samedis et les dimanches, vous le savez, c'est là que les gens viennent à la montagne. Parce
455 que la réalité de la montagne est très différente la semaine et la fin de semaine.

Alors, que ça soit pour aller dans les cimetières se recueillir devant la tombe d'un être
cher, ou pour aller profiter du parc du Mont-Royal, c'est la fin de semaine que les gens viennent.
Alors lorsqu'on ferme ces accès à presque tout le monde, pour un petit groupe de gens, on parle
460 de cinq cents cyclistes, ou deux cents cyclistes, ou en tout ça... c'est le genre d'actions qu'il faut
vraiment faire attention, parce que ça nuit à l'accessibilité à tous au Mont-Royal. Et on l'a
vraiment vécu cet été, avec les cyclovias.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

465 Qui, pour continuer là-dedans, qui coordonne, décide, autorise la tenue d'événements
suffisamment importants, là, qu'on peut penser que ça prive d'autres citoyens d'utiliser le Mont-
Royal? Qui coordonne ça? Il doit y avoir un bureau à quelque part?

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

470 C'est la Ville de Montréal.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

475 C'est la Ville de Montréal? C'est le bureau du Mont-Royal ou...

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

480 Non. C'est... c'est assez compliqué, l'appareil municipal. Donc c'est les événements
publics. Mais les demandes aux événements publics viennent de la direction des événements
publics. Elles viennent soit du public, ou de groupes publics, ou bien elles viennent par la voie
des élus. Alors... alors des fois, les élus décident d'appuyer ou de développer certaines activités.
Donc, le cadre de gestion, il sert de cadre de gestion. Mais les autorisations sont données par la
Ville, mais appuyées par différentes directions et différentes volontés, je vous dirais. Mais
485 toujours à la Ville.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

490 O.K. Je vais vous faire une petite réflexion, j'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Il y a
différentes institutions qui gèrent les services qui sont donnés aux utilisateurs du Mont-Royal au
Mont-Royal, qui ne sont pas... qui ne me semblent pas contrôlés, ou en tout cas, venir de gens
du Mont-Royal comme tel. Je pense à la voirie, par exemple, les questions de comment on traite
la voie Camillien-Houde, justement. Le déneigement, l'aménagement, *et cetera*. Donc, ça vient
de l'extérieur du Mont-Royal comme tel, si on peut dire ça comme ça. On réfléchissait aux
495 questions de transport aussi, c'est un peu pareil. C'est la STM qui décide, ce n'est pas des gens

du Mont-Royal. Donc, selon les... puis la STM a 155, je pense, circuits à gérer à Montréal, la 11 puis la 711, c'est deux *pinottes*, là-dedans, là. Alors si nous, du point de vue du Mont-Royal, qu'on réfléchit Mont-Royal, on serait intéressés à avoir quelque chose de vraiment... des gens qui se concentrent là-dessus. Actuellement, ce n'est pas vraiment le cas, je pense. Puis
500 actuellement, ça ne peut pas être le cas, de la manière que c'est organisé. Est-ce que... vous pensez quoi de ça? Est-ce que... bien, je vous laisse aller, vous avez l'air prête.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

505 Bien, il y a 12 ans maintenant, lorsque le territoire, ou une bonne partie du territoire du Mont-Royal a été classé site patrimonial déclaré au gouvernement du Québec, parallèlement, il y a eu la création de la Table de concertation du Mont-Royal, dont le secrétariat était assuré par le Bureau du Mont-Royal. Et essentiellement, tous les projets devaient être... passer par le filtre du Bureau du Mont-Royal, qui lui, travaillait avec les parties prenantes de la montagne qui sont
510 représentées à la Table de concertation du Mont-Royal. Et donc, c'était une forme de consultation publique, si vous voulez, constante. Parce que la Table de concertation formule des consensus à l'endroit de la Ville de Montréal, sur tout ce qui touche aménagement, usage, développement, requalification, sur le territoire du Mont-Royal.

515 Alors le Bureau du Mont-Royal pourrait jouer ce rôle. Cela dit, le Bureau du Mont-Royal, il... dans l'appareil municipal, il est... il est dans... sous le service, aujourd'hui, le service des grands parcs et du verdissement, qui vient de changer de nom. Ça devient Service des grands parcs du Mont-Royal et du sport. Donc, il y a un alignement à faire, il y a un alignement à faire à l'intérieur de l'appareil municipal pour qu'on puisse mieux traiter les questions de la voirie, de
520 l'aménagement, du développement, et de la protection du parc... des parcs et du site patrimonial du Mont-Royal dans son ensemble.

Donc, c'est vraiment quelque chose de très global.

525 **M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:**

C'est quelque chose à réfléchir, en tout cas.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

530

Tout à fait.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

535

O.K. Est-ce que, si je reviens au vélo, c'est... c'est une question difficile. On est tous de plus en plus vélo, puis avec raison. Mais en même temps, il y a plein de problèmes qui viennent avec, comment faire coexister le vélo de performance avec le vélo de promenade sur le Mont-Royal, et particulièrement sur la voie Camillien-Houde? Quels moyens prendre, puis est-ce que c'est possible de faire coexister les deux vraiment? Je vais juste compléter ma question. Si on pense aménagement, comme c'est plus technique, là, on dit, bon, ça prendrait des voies... j'ai vu à plusieurs endroits, des gens qui proposent de rendre la voie véhiculaire plus étroite, créer à côté de ça une voie pour les cyclistes, une place pour les piétons. Tout ça est bien raisonnable, mais si on pense en montant puis en descendant, ça commence à faire large un peu. Comment... avez-vous des idées de comment faire coexister, ne serait-ce que les vélos de promenade avec les vélos de performance là-dedans?

540

545

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

Bien, la première chose, c'est qu'on veut préciser que Les Amis de la montagne, comme la plupart des organisations qui vont sans doute présenter un mémoire ici, n'ont pas été mandatés par la Ville, pour développer des solutions pour le chemin de plaisance, celui qu'on aimerait bien voir sur le Mont-Royal, mais dans le fin détail. Donc, parce que ça prend vraiment des spécialistes en aménagement, en architecture de paysage, en ingénierie, *et cetera*. Donc nous, on reste vraiment dans une vision globale.

550

555

Par contre, ce que je peux vous dire au sujet du vélo, là, il faut prendre... il faut faire très attention aux décisions qu'on prend. Parce qu'une fois qu'un vélo est sur Remembrance /

560 Camillien-Houde, il est très facile pour lui de rentrer dans les boisés. Vous savez qu'il y a une réglementation en ce moment, dans... dans le parc du Mont-Royal, qui défend la pratique du vélo, n'importe quel vélo, dans les sous-bois, et dans les sentiers non autorisés. Donc, en fait, ils ont droit de cheminer sur Homestead. Et en ce moment, il n'y a rien qui les empêche de circuler sur la voirie. Mais le problème est que depuis 30 ans, on observe vraiment une augmentation de la popularité du sport, de la pratique du vélo, et notamment, le vélo de montagne. Et cet... il y a le phénomène de la pratique de ce sport, dans le parc du Mont-Royal, est devenu problématique.

565 Donc, il est contre la réglementation du parc d'y aller, mais cette réglementation n'est à peu près pas appliquée.

570 Donc, si on invite les vélos à venir sur Remembrance et Camillien-Houde, et qu'on aménage des... des pistes, que ce soit pour le vélo d'entraînement, pour le vélo de balade, et *cetera*, il va vraiment falloir adresser la question de cette facilité à juste quitter le chemin de plaisance, ou quelque chemin qu'il soit, pour rentrer soit dans les cimetières, ou il y a des conflits d'usage manifestes, ce n'est pas pour rien que les deux cimetières ont essentiellement fermé... fermé leurs portes aux vélos. Ils ont un seuil de tolérance très faible ou non-existant pour le vélo. Mais également dans le parc, parce qu'autrement, on a des problèmes liés au maintien de

575 l'intégrité des écosystèmes du Mont-Royal, qui sont extrêmement importants. Et on a également des gros problèmes de conflits d'usage entre les visiteurs à pied puis le vélo. Donc là, encore une fois, il faut... faut vraiment faire attention aux décisions, aux choix de société qu'on fait, pour l'axe Remembrance / Camillien-Houde.

580 **Mme MYRIAM GRONDIN:**

Je rajouterais quelque chose.

585 **Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:**

Vas-y.

Mme MYRIAM GRONDIN:

590 Pour répondre à votre question, la pratique du vélo de plaisance sur Remembrance /
Camillien-Houde est peut-être inexistante. Je pense que s'il y a un aménagement et
l'aménagement qui sera fait, il va devoir y avoir une communication ou un affichage qui est très
clair, parce qu'on ne veut pas des familles, des enfants, qui utilisent nécessairement
Remembrance / Camillien-Houde parce que ça demeure une pratique qui est sportive. Ce n'est
595 pas tout le monde qui peut le faire, et surtout s'il y a de l'entraînement ou des gens qui l'utilisent
comme entraînement, bien là, il va réellement avoir un conflit d'usage. Alors, il va falloir que ça
soit clairement marqué.

600 Puis le chemin, la pratique du vélo de balade, de plaisance, c'est vraiment le chemin
Olmsted. Donc, il va y avoir tout un travail de communication pour faire connaître les usages
appropriés sur la montagne.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

605 Alors, communication, surveillance, mesures de coercition, pour respecter la
réglementation, tout ça va devoir accompagner les choix et la nouvelle vocation de
Remembrance / Camillien-Houde.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

610 J'aime bien votre réponse. Ça me déculpabilise de penser que la promenade, ce n'est
pas vraiment sa place. Effectivement, j'ai fait souvent Olmsted moi-même, c'est pas mal plus
agréable pour des gens qui ne sont pas des performeurs.

615 Le vélo de montagne, on a entendu parler récemment dans les médias d'un projet pour
relancer la piste de ski du côté de l'Université. Est-ce que ça ne pourrait pas être un site ça,
pour... envoyer les gens qui préfèrent un vélo de montagne éventuellement, en aménageant,
évidemment? Parce que... parce que si on ne fait rien, c'est difficile à contrôler actuellement, là.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

620 Les Amis de la montagne se sont penchés sur cette question, étant donné qu'on a peu
de points de repère localement sur l'Île de Montréal, on a quand même fait un voyage virtuel qui
nous a amenés à Boulder, Colorado, à Seattle, à Portland, à Vancouver, puis dans le Parc de la
Gatineau et à Toronto, où on a regardé quelles étaient les tendances en matière
625 d'aménagement, d'infrastructures, pour la pratique du sport du vélo de montagne. Et
premièrement, on n'a trouvé aucun... on a même fait, on même calculé la distance entre le
centre-ville et l'accès à ces pistes de vélo de montagne. Et on n'a trouvé aucun exemple
d'aménagement de pistes de vélo de montagne sur un espace aussi petit que le 2,4 kilomètres
carrés que constituent les espaces publics sur le Mont-Royal. C'est petit. C'est comme
demander à un requin de faire le tour d'un petit aquarium, là, pour les gens qui font du vélo de
630 montagne.

Et si aujourd'hui, dans le parc du Mont-Royal, nous ne sommes pas capables de faire
appliquer la réglementation du vélo dans les sous-bois, comment est-ce qu'on va le faire, dans le
parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, qui est censé être un parc public, accessible à tous. Comment est-
635 ce qu'on va le faire pour régir le respect... le respect de ce qui est autorisé comme chemin de
vélo de montagne? Vous savez que c'est très tentant, là, descendre dans les pentes puis tout ça.
Et déjà, les milieux... la forêt de chênes qui est dans le nouveau parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, les
milieux naturels sont extrêmement fragilisés par la présence du vélo de montagne dans ce parc-
là.

640 Là, on s'écarte du sujet, par exemple.

Mme MYRIAM GRONDIN:

645 Si j'ai bien compris votre question, c'était d'aménager Remembrance / Camillien-Houde,
une portion?

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

650 Non.

Mme MYRIAM GRONDIN:

Non? C'était vraiment?

655 **M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:**

Non, non. C'était vraiment le côté...

660 **Mme MYRIAM GRONDIN:**

Vous étiez dans le parc Outremont?

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

665 C'est ça.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

670 Donc les tendances dans les autres villes, on arrive à la conclusion qu'il y a un lien direct entre présence du vélo de montagne et problème de dégradation environnementale dans les parcs. Donc maintenant, les villes commencent à recadrer le vélo de montagne à l'extérieur des milieux urbains, et on recommande la même chose à la Ville de Montréal.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

675 C'est ça. Merci. Moi, je terminerais là-dessus, sauf pour vous dire que vous n'êtes pas des spécialistes techniques, mais nous non plus. Mais on pose ces questions-là à des gens comme vous, qui sont vraiment... qui avez une vision holistique vraiment très intéressante, de toutes les problématiques du Mont-Royal. Donc, ça nous aide à réfléchir et de juger la pertinence
680 ou pas de certaines... certaines suggestions éventuelles. Merci.

LA PRÉSIDENTE:

685 J'avais simplement une clarification. Tout à l'heure, vous avez utilisé le terme
« privatisation du parc », qui est très fort, quand on parle d'espace public. Est-ce que c'est
vraiment dans le cadre que ce n'est pas accessible au grand public? Vous avez... c'est un autre
souci que vous exprimez, quand vous parlez de privatisation?

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

690 Lorsqu'un usage du parc, qu'il soit temporaire ou aménagé de manière permanente, est
prévu pour petit groupe, mais qu'il empêche aux autres de profiter de ce même espace, c'est là,
le problème. Donc, essentiellement, c'est qu'on prend des grands espaces publics, et puis on dit
que dorénavant, les usages qu'on en fait vont servir à un certain groupe de spécialistes, ou un
695 certain petit groupe, mais que les autres ne pourront plus jouir de ce même territoire. C'est ça.
C'est ça.

LA PRÉSIDENTE:

700 Alors, il me reste à vous remercier, et à vous dire effectivement qu'on a.. qu'on va
beaucoup tenir compte de ce que vous nous avez proposé. Merci beaucoup.

Mme HÉLÈNE PANAÏOTI:

705 Merci.

LA PRÉSIDENTE:

Au revoir.
710 J'inviterais maintenant madame Sophie Girouard, s'il vous plaît.

Bonjour, Madame.